

Conclusions et avis du Commissaire enquêteur pour le projet de modification du règlement local de publicité de la Communauté d'Agglomération du Niortais



M. PAULET William
Commissaire enquêteur

A) Objet de l'enquête :

Six ans après, la Communauté d'Agglomération du Niortais a constaté que certains points du Règlement Local de Publicité approuvé le 11 avril 2016 nécessitaient des ajustements réglementaires afin que ceux-ci soient en harmonie avec l'ensemble des évolutions réglementaires soient en matière environnementale ou urbanistique tout en veillant à la qualité du cadre de vie et de l'environnement des Niortais.

B) Objectifs du projet de modification :

Les objectifs du projet sont au nombre de trois :

- Diminuer le nombre de publicités, pré-enseignes et enseignes consommatrices d'énergie électrique, afin de réduire cette consommation et de fortement limiter la pollution lumineuse par l'instauration d'une plage d'extinction comprise entre 24h et 6h (Préservation de la trame noire)
- Etre en conformité avec les nouvelles réglementations type Loi Climat & Résilience ou des évolutions réglementaires comme celles du Code de l'environnement.
- Limiter et encadrer l'ensemble de l'affichage publicitaire afin de faire respecter le dimensionnement et les emplacements où la publicité extérieure est admise (Notion d'harmonisation)

Le projet soumis à l'attention du public était cohérent, car le Cabinet GoPub Conseil a su présenter un document clair et argumenté d'illustrations photographiques évoquant l'ensemble des enjeux et des nécessités à ce que le Règlement Local de Publicité soit modifié. La lecture de ce document était simple et vulgarisatrice, car constitué en trois parties : une partie directement liée à l'évolution de la législation et deux autres concernant la partie technique et la géolocalisation.

C) Remarques sur la conduite de cette enquête publique

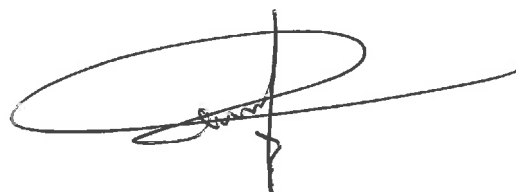
Il n'y a eu aucune opposition majeure, mais il est regrettable que la visite aux lieux de permanence se soit limitée à une seule personne et que trois Personnes Publiques Associées sur huit n'est pas portaient de réponse suite au courrier de la Communauté d'Agglomération du Niortais, d'autant que la commune de Niort compte 517 publicités (ou pré-enseignes) et 5171 enseignes.

La Chambre de Commerce et de l'Industrie aurait souhaité qu'une réunion d'informations auprès des différents acteurs commerciaux ait lieu en amont de l'enquête publique. Après discussion de ce point, le Service Réglementation et Relations aux Usagers s'est engagé à faire en une réunion après la parution de la modification du Règlement Local de Publicité.

En fonction des éléments ci-dessus, le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE SANS RESERVES** pour la modification du Règlement Local de Publicité de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Fait à François, le 5 avril 2023

M. William Paulet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right, with a vertical line crossing it near the end.